

PROGRAMME

Le syndic et le conseil syndical

REF : COP-020

Le syndic et le conseil syndical sont deux des trois organes du syndicat des copropriétaires. Ils sont dotés de pouvoirs distincts et ne peuvent en principe adopter les décisions les plus graves qui sont réservées à l'assemblée générale. Il n'en demeure pas moins que leur interaction est essentielle au bon fonctionnement du syndicat des copropriétaires, le syndic administrant et représentant le syndicat et le conseil syndical ayant pour fonction de l'assister et de le surveiller. La formation a pour objet d'interroger les rapports entre le syndic et le conseil syndical notamment à l'aune des récentes évolutions de la loi du 10 juillet 1965.

Les textes : Loi du 10 juillet 1965 et décret du 17 mars 1967 ; Actualité jurisprudentielle

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hokP>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'organiser la collaboration entre le syndic et le conseil syndical

Contenu de la formation

- L'assistance du syndic par le conseil syndical
- La surveillance du syndic par le conseil syndical
 - Les consultations obligatoires du conseil syndical par le syndic
 - La mise à disposition du conseil syndical par le syndic des documents du syndicat
 - La mise en concurrence du contrat de syndic
- Les pouvoirs contraignants du conseil et de son président sur le syndic
 - La convocation de l'assemblée générale
 - Le pouvoir d'agir en justice du président du conseil syndical contre le syndic
 - La résiliation du contrat de syndic

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)